

RELEVÉ DE DECISIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etaient présents : MM. Marc ABIME, Stanislas BARTHELEMY, Laurence BERTRAND, Delphine CARON, Chantal CHARPENTIER, David DENOYELLES, Jean-Sébastien GRAINDORGE, Sabrina HILLEBRAND, Cina JOVIAL, Stéphane JUNG, Baptiste LECAT, Fabrice LOCMONT, Elodie LORENT, Charlotte LUISIN, Violaine PIERRE, Sébastien HARLE D'OPHOVE, Valérie GARNET, Frédéric MULLER, Jacqueline MOREL

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents et représentés : 19

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Baptiste LECAT

Le procès-verbal de la séance du 4 février 2026 a été approuvé à l'unanimité.

✓ INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Violaine PIERRE	:	510 voix
- Stanislas BARTHELEMY	:	510 voix
- Laurence BERTRAND	:	510 voix
- David DENOYELLES	:	510 voix
- Elodie LORENT	:	510 voix
- Fabrice LOCMONT	:	510 voix
- Chantal CHARPENTIER (<i>doyenne d'âge n° 1</i>)	:	510 voix
- Stéphane JUNG	:	510 voix
- Sabrina HILLEBRAND	:	510 voix
- Baptiste LECAT	:	510 voix
- Charlotte LUISIN	:	510 voix
- Jean-Sébastien GRAINDORGE	:	510 voix
- Cina JOVIAL	:	510 voix
- Marc ABIME	:	510 voix
- Delphine CARON	:	510 voix
- Sébastien HARLE D'OPHOVE	:	364 voix
- Valérie GARNET	:	364 voix
- Frédéric MULLER	:	364 voix
- Jacqueline MOREL	:	364 voix

✓ ELECTION DU MAIRE

Madame Violaine PIERRE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée maire.

✓ CREATION DE POSTES D'ADJOINTS

Les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de créer 5 (cinq) postes d'adjoints.

✓ ELECTION DES ADJOINTS

La liste N° 1 ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés :

- 1^{er} adjoint au maire : Monsieur David DENOYELLES
- 2^{ème} adjoint au maire : Madame Laurence BERTRAND
- 3^{ème} adjoint au maire : Monsieur Stéphane JUNG

- 4^{ème} adjoint au maire : Madame Elodie LORENT
- 5^{ème} adjoint au maire : Monsieur Stanislas BARTHELEMY

✓ **INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

L'assemblée, avec 18 voix pour et une abstention, décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires des mandats locaux, aux taux suivants :

◦ Maire	:	49.80 %	(2 047.04 € mensuel)
◦ 1 ^{er} adjoint	:	19.50 %	(801.55 € mensuel)
◦ 2 ^{ème} adjoint	:	21.12 %	(868.14 € mensuel)
◦ 3 ^{ème} adjoint	:	19.50 %	(801.55 € mensuel)
◦ 4 ^{ème} adjoint	:	19.50 %	(801.55 € mensuel)
◦ 5 ^{ème} adjoint	:	19.50 %	(801.55 € mensuel)

✓ **CREATION DE POSTES DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES ET INDEMNITES DE FONCTION**

L'assemblée, décide, avec 18 voix pour et une abstention :

- De créer 3 postes de conseillers municipaux délégués,
- De fixer leur indemnité de 2.70 % de l'indice brut maximal de la fonction publique conformément au barème fixé par les articles L 2123 et L 2123-24 soit 110.98 €.

✓ **LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL**

Pas de décision

✓ **DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame la Maire les délégations présentées lors de la séance.



Longueil Sainte Marie, le 24 mars 2026
La Maire,
Violaine PIERRE,